

SÉANCE GÉNÉRALE DES MEMBRES DU CONSEIL

2018/05/07

19H
HÔTEL DE VILLE
SALLE DU CONSEIL

Sont présents: M. Jacques Lessard - Mme Juliette Jalbert - M. Alain Daigle - M. Germain Martin

M. Alain Brochu - M. Charles Audet - M. Rock Rousseau - M. Patrice Bissonnette

ORDRE DU JOUR

1.- PRIÈRE

2.- ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour - Adoption tel que présenté modifié

3.- PROCÈS VERBAUX

3.1 Procès-verbaux – Adoption Séance ordinaire Séance extraordinaire

4.- CORRESPONDANCE

- 4.1 Lettre de Mme Lison Goulet et M. Marc Goulet concernant les la réglementation des roulottes.
- 4.2 Lettre de Mme Diane Nadeau et M. Gérard Nadeau concernant la réglementation des roulottes.
- 4.3 Lettre de Mme Gisèle Bissonnette et Mme Lise Bissonnette concernant la réglementation des roulottes.
- 4.4 Lettre de M. Guillaume Gagnon concernant la réglementation sur la location de chalet.
- 4.5 Lettre de Mme Carole Chamberland et M. Serge Binette concernant la réglementation sur la location de chalet.
- 4.6 Lettre de M. Marc-Étienne Binette concernant la réglementation sur la location de chalet.
- 4.7 Lettre de Mme Chantal Létourneau et M. Sylvain Létourneau concernant la réglementation des roulottes.
- 4.8 Lettre de M. Alain Létourneau concernant la réglementation des roulottes.
- 4.9 Lettre de Mme Lucie Létourneau concernant la réglementation des roulottes.
- 4.10 Lettre de Mme Isabelle Couture concernant la réglementation sur la location de chalet.

5.- RAPPORT DES COMITÉS OU DES DIFFÉRENTS DÉPARTEMENTS

- | | | | |
|---|-------------------------------------|---|-------------------------------------|
| 5.1 Voirie (Germain Martin) | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.4 Tourisme (Charles Audet) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5.2 Loisirs et urbanisme (Alain Brochu) | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.5 Culture (Jacques Lessard) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| 5.3 Incendie (Rock Rousseau) | <input checked="" type="checkbox"/> | 5.6 Communautaire et social (Alain Daigle) | <input checked="" type="checkbox"/> |
| | | 5.7 Développement économique et revitalisation (Juliette Jalbert) | <input checked="" type="checkbox"/> |

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

6.1 Procès-verbal du 25 avril 2018.

7.- TRÉSORERIE

7.1 Présentation aux membres du conseil des « états des recettes et dépenses » selon les différents départements.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DES CRÉDITS

- 8.1 Présentation de l'information financière de l'année 2017.
- 8.2 Lecture et commentaires des comptes de 1 500\$ et plus.

9- ADMINISTRATION

- 9.1 Autorisation de paiement au ministre des Finances pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018.
- 9.2 Demande de commandite pour le 70^e anniversaire de fondation des Filles d'Isabelle du Cercle de Sainte-Luce numéro 792 Disraeli.
- 9.3 Autorisation de paiement à Morency Avocats pour les honoraires professionnels – dossier cour supérieure.
- 9.4 Autorisation de paiement à Raymond Chabot Grant Thorton pour les honoraires professionnels pour les états financiers de l'année 2017.
- 9.5 Engagement des étudiants pour la saison estivale 2018.
- 9.6 Vente du lot numéro 5 515 211 à Mme Laurence Jacques.
- 9.7 Adoption du règlement numéro 638 règlement relatif au plan d'urbanisme.
- 9.8 Adoption du règlement numéro 639 règlement relatif au règlement de lotissement.
- 9.9 Adoption du règlement numéro 640 règlement relatif au règlement de construction.
- 9.10 Adoption du règlement numéro 641 règlement relatif au règlement de zonage.
- 9.11 Adoption du règlement numéro 642 règlement relatif au règlement sur l'émission des permis et certificats.
- 9.12 Engagement de Mme Océane Ferland comme étudiante (stagiaire) au Service de la culture de la Ville de Disraeli.
- 9.13 Autorisation de signature de l'entente de servitude de terrain avec M. Gaston Labonté pour l'implantation de trois (3) oriflammes d'identification des points d'entrées de la MRC des Appalaches.
- 9.14 Mandat à Lucie Rouleau notaire, servitude de terrain pour le lot 5 514 125.
- 9.15 Demande de la Chambre de commerce de Disraeli pour l'utilisation du parc de la Gare pour la tenue d'un marché public.
- 9.16 Autorisation de paiement à Quais du Phare.
- 9.17 Projet oriflammes « Bienvenue dans la MRC des Appalaches ».
- 9.18 Dons et aide aux organismes 2018.

10.- URBANISME

- 10.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 281, rue St-Rock, lot 5 513 904.

11.- AUTRES SUJETS

À venir.

12.- PÉRIODE DE QUESTIONS

- 12.1 Le maire invite les membres du conseil à poser des questions.
- 12.2 Le maire invite les citoyens à poser des questions.

13.- CLÔTURE DE LA SÉANCE

La séance est déclarée close lorsque l'ordre du jour est épuisé.

14.- LEVÉE DE LA SÉANCE

VILLE DE DISRAELI M.R.C. DES APPALACHES

Séance du
7 mai 2018

Séance ordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue publiquement au lieu et heure ordinaires des séances de ce Conseil, le lundi 7 mai 2018, conformément aux dispositions de la loi des Cités & Villes de la Province de Québec, à laquelle assistent Mme Juliette Jalbert, M. Alain Daigle, M. Alain Brochu M. Charles Audet et M. Rock Rousseau, sous la présidence de M. Jacques Lessard, maire.

M. Germain Martin est absent pour la rencontre.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Prière
- 2.- Adoption de l'ordre du jour
- 3.- Adoption des procès-verbaux
- 4.- Lecture de la correspondance
- 5.- Rapport des comités
- 6.- Rapport du C.C.U.
- 7.- Trésorerie
- 8.- Présentation des comptes et engagement de crédits
- 9.- Administration
- 10.- Urbanisme
- 11.- Autres sujets
- 12.- Période de questions
- 13.- Clôture de l'assemblée
- 14.- Levée de la séance

2.- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

05-2018-124 Il est,
**PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. ROCH ROUSSEAU**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

3.- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

05-2018-125 Il est,
**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT**

QUE les copies des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2018 et de la séance extraordinaire du 23 avril 2018 ont été remises aux membres du conseil, dans les délais prescrits.

QUE les procès-verbaux ne sont pas lus et sont adoptés tels quels.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

4.- CORRESPONDANCE - Résolutions selon la correspondance

- 4.1 Lettre de Mme Lison Goulet et M. Marc Goulet concernant les la règlementation des roulettes.

- 4.2 Lettre de Mme Diane Nadeau et M. Gérard Nadeau concernant la réglementation des roulottes.
- 4.3 Lettre de Mme Gisèle Bissonnette et Mme Lise Bissonnette concernant la réglementation des roulottes.
- 4.4 Lettre de M. Guillaume Gagnon concernant la réglementation sur la location de chalet.
- 4.5 Lettre de Mme Carole Chamberland et M. Serge Binette concernant la réglementation sur la location de chalet.
- 4.6 Lettre de M. Marc-Étienne Binette concernant la réglementation sur la location de chalet.
- 4.7 Lettre de Mme Chantal Létourneau et M. Sylvain Létourneau concernant la réglementation des roulottes.
- 4.8 Lettre de M. Alain Létourneau concernant la réglementation des roulottes.
- 4.9 Lettre de Mme Lucie Létourneau concernant la réglementation des roulottes.
- 4.10 Lettre de Mme Isabelle Couture concernant la réglementation sur la location de chalet.

5.- RAPPORT DES COMITÉS

5.1 Voirie (Germain Martin)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.4 Tourisme (Charles Audet)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.2 Loisirs et urbanisme (Alain Brochu)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.5 Culture (Jacques Lessard)	<input checked="" type="checkbox"/>
5.3 Incendie (Rock Rousseau)	<input checked="" type="checkbox"/>	5.6 Communautaire et social (Alain Daigle)	<input checked="" type="checkbox"/>
		5.7 Développement économique et revitalisation (Juliette Jalbert)	<input checked="" type="checkbox"/>

Les rapports sont ou ont été remis aux membres.

6.- RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME / C.C.U.

- 6.1 Procès-verbal du 25 avril 2018.

7.- TRÉSORERIE

Une présentation aux membres du conseil « des états recettes et dépenses » a été remise.

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCH ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
 Et résolu,

05-2018-126

QUE le Conseil approuve l'état des recettes et dépenses pour le mois d'avril 2018.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

8.- PRÉSENTATION DES COMPTES ET ENGAGEMENTS DE CRÉDITS

8.1 Présentation de la situation financière de l'année 2017.

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
 Et résolu,

05-2018-127

QUE le Conseil adopte le rapport des vérificateurs concernant les états financiers de l'année 2017.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

8.2 Lecture et adoption des comptes de 1 500\$ et plus

05-2018-128

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil approuve le paiement des comptes selon la liste des chèques émis en date du 30 avril, totalisant un montant de 286 374.09 \$.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.- ADMINISTRATION

9.1 Autorisation de paiement au ministre des Finances pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018.

05-2018-129

Il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement au ministère des Finances au montant de 129 962 \$ pour les services de la Sûreté du Québec pour l'année 2018.

QUE ce paiement soit fait en deux (2) versements égaux aux dates suivantes :

- Le 30 juin 2018 : 64 981 \$
- Le 31 octobre 2018 : 64 981 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.2 Demande de commandite pour le 70^e anniversaire de fondation des Filles d'Isabelle du Cercle de Sainte-Luce numéro 792 Disraeli.

05-2018-130

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN BROCHU
APPUYÉ PAR M. ROCH ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil octroie un montant de 250 \$ comme aide financière pour le 70^e anniversaire de fondation des Filles d'Isabelle du Cercle de Sainte-Luce numéro 792 de Disraeli.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.3 Autorisation de paiement à Morency Avocats pour les honoraires professionnels – dossier cour supérieure.

05-2018-131

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Morency Avocats au montant de 11 520.41 \$ taxes incluses pour honoraires professionnels pour la période de septembre 2017 à mars 2018, dossier de la cour supérieure.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.4 Autorisation de paiement à Raymond Chabot Grant Thorthon pour les honoraires professionnels pour les états financiers de l'année 2017.

05-2018-132

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
APPUYÉ PAR M. ROCH ROUSSEAU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise le paiement à Raymond Chabot Grant Thornton au montant de 6 898. 50 \$ taxes incluses pour la préparation des audits 2017, décompte progressif numéro 2.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.5 Engagement des étudiants pour la saison estivale 2018.

CONSIDÉRANT QUE la saison estivale est propice à la réalisation de certains travaux qui peuvent être réalisés par des étudiants ainsi que pour l'animation des terrains de jeux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'engagement d'étudiants pour combler les postes disponibles;

05-2018-133

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
Et résolu,

QUE le Conseil engage les étudiants suivants pour la saison estivale 2018 (période du 8 mai et le 1^{er} septembre 2018) :

- Danyk Grenier, poste de journalier aux travaux publics
- Émilie Lachance, coordonnatrice des activités estivales
- Alyson Fortier, animatrice au terrain de jeux
- Claudia Lessard, animatrice au terrain de jeux
- Clovis Chouinard, animateur au terrain de jeux
- Alexandre Goulet, poste de journalier aux travaux publics

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.6 Vente du lot numéro 5 515 211 à Mme Laurence Jacques.

CONSIDÉRANT QUE la Ville a mis en vente trois terrains soient les lots numéro 5 515 211, 5 515 2019 et 5 575 210;

CONSIDÉRANT QU'une offre a été déposée pour le lot 5 515 211;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de Mme Laurence Jacques rencontre les exigences de la Ville;

05-2018-134

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la vente du lot 5 515 211 au montant de 25 000 \$ taxes incluses à Laurence Jacques.

QUE le conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli tous les documents requis pour cette transaction immobilière.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.7 Adoption du règlement numéro 638, règlement relatif au plan d'urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a tenu une assemblée publique de consultation sur ce règlement le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette consultation aucune modification n'a été apportée au règlement;

05-2018-135

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCH ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 638, règlement relatif au plan d'urbanisme sans aucune modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.8 Adoption du règlement numéro 639, règlement relatif au règlement de lotissement.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a tenu une assemblée publique de consultation sur ce règlement le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette consultation aucune modification n'a été apportée au règlement;

05-2018-136

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCH ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 639, règlement relatif au règlement de lotissement sans aucune modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.9 **Adoption du règlement numéro 640, règlement relatif au règlement de construction.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a tenu une assemblée publique de consultation sur ce règlement le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette consultation aucune modification n'a été apportée au règlement;

05-2018-137

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCH ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 640, règlement relatif au règlement de construction sans aucune modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.10 **Adoption du règlement numéro 641, règlement relatif au règlement de zonage.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a tenu une assemblée publique de consultation sur ce règlement le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette consultation aucune modification n'a été apportée au règlement;

05-2018-138

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCH ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 641, règlement relatif au règlement de zonage sans aucune modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.11 **Adoption du règlement numéro 642, règlement relatif au règlement sur l'émission des permis et certificats.**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli a tenu une assemblée publique de consultation sur ce règlement le 10 avril 2018;

CONSIDÉRANT QUE suite à cette consultation aucune modification n'a été apportée au règlement;

05-2018-139

Il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCH ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil adopte le règlement numéro 642, règlement relatif au règlement sur l'émission des permis et certificats sans aucune modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.12 Engagement de Mme Océane Ferland comme étudiante (stagiaire) au Service de la culture de la Ville de Disraeli

05-2018-140

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

QUE le Conseil engage Mme Océanne Ferland comme étudiante stagiaire communication, rédaction et multimédia au Cabaret des arts pour la période du 22 mai au 10 août 2018.

QUE le salaire sera de 13.50 \$ par heure à raison de 35 heures par semaine. Cet horaire peut varier en fonction des besoins du Service de la culture.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.13 Autorisation de signature de l'entente de servitude de terrain avec M. Gaston Labonté pour l'implantation de trois (3) oriflammes d'identification des points d'entrées de la MRC des Appalaches.

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Disraeli désire procéder à l'implantation de trois (3) oriflammes sur la rue Lavoie ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prendre une servitude de terrain afin de pouvoir installer les oriflammes de façon sécuritaire et visible de la route ;

CONSIDÉRANT QUE l'endroit propice serait le lot 5 514 125 dont la superficie serait de 14 mètres de long par 3 mètres de large ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir une servitude enregistrée par acte notarié ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de signer une entente afin de procéder rapidement aux travaux d'installation d'oriflammes et par la suite de procéder à l'enregistrement de la servitude ;

05-2018-141

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

Que le Conseil autorise la signature de l'entente pour une servitude de terrain avec M. Gaston Labonté.

Que le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli ladite entente.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.14 Mandat à Lucie Rouleau notaire, servitude de terrain pour le lot 5 514 125.

05-2018-142

Il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

Que le Conseil mandate le bureau du notaire Lucie Rouleau afin de procéder à l'enregistrement d'une servitude de terrain intervenue entre le propriétaire du lot numéro 5 514 125, M. Gaston Labonté, sur la rue Lavoie.

Que le Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Ville de Disraeli tous les documents requis pour cette servitude.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.15 **Demande de la Chambre de commerce de Disraeli pour l'utilisation du parc de la Gare pour la tenue d'un marché public.**

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de Commerce de Disraeli a fait la demande pour l'utilisation du parc de la Gare afin d'y tenir un marché public durant tous les samedis de l'été 2018;

CONSIDÉRANT QUE le marché public débutera le samedi 23 juin 2018 pour se terminer le samedi 22 septembre 2018;

En conséquence, il est,

05-2018-143

**PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ROCH ROUSSEAU**

Et résolu,

QUE le Conseil autorise la Chambre de Commerce de Disraeli à utiliser le bâtiment du parc de la Gare pour y tenir un marché public à tous les samedis de l'été le tout débutant le 23 juin 2018 pour y terminer le 22 septembre 2018 de 9h à 12h.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.16 **Autorisation de paiement à Quais du Phare.**

05-2018-144

Il est,

**PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU**

QUE le Conseil autorise le paiement à Quais du Phare au montant de 41 972.77 \$ taxes incluses pour l'achat de quais à la marina municipale.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.17 **Projet oriflammes « Bienvenue dans la MRC des Appalaches ».**

ATTENDU QUE le conseil de la MRC désire réaliser le projet d'identification des points d'entrées de la MRC afin de positionner le territoire de la MRC et de concourir au développement d'une image identitaire forte, accueillante, dynamique et rafraichissante ;

ATTENDU QU'il a été décidé que le moyen privilégié pour réaliser cet objectif est par l'implantation d'oriflammes ;

ATTENDU QUE par la résolution CM-2017-02-7800, il a été convenu que les municipalités concernées devront voir à effectuer les changements des oriflammes et voir à l'entretien de l'endroit choisi ;

ATTENDU QUE la Ville de Disraeli a été ciblée pour l'installation des oriflammes ;

ATTENDU QU'en juillet 2017, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a déposé un document concernant l'installation d'oriflammes, de banderoles et d'autres éléments décoratifs à l'intérieur des emprises routières du Ministère ;

ATTENDU QU'il est nécessaire que les oriflammes soient installées dans les secteurs où la vitesse maximale est de 50 km/h et à une distance minimale de 1 mètre des limites d'emprise routière;

ATTENDU QUE Tourisme région de Thetford fournira les trois poteaux nécessaires à l'installation des oriflammes ainsi que les panneaux de vinyle;

ATTENDU QUE la municipalité n'aura pas à défrayer les coûts relatifs à l'achat du matériel ni les coûts reliés à l'installation des pieux vissés et des poteaux qui y seront reliés ;

ATTENDU QUE si nécessaire les frais reliés à l'arpentage et/ou à l'inscription d'une servitude seront à la charge de la municipalité ;

ATTENDU QU'après l'installation initiale des poteaux, la municipalité devient propriétaire desdits poteaux ainsi que des supports sur lesquels les oriflammes sont installées ;

05-2018-145

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. CHARLES AUDET
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

QUE la Ville de Disraeli s'engage à :

- 1- Ce qu'une personne responsable de la municipalité est présente lors de l'installation initiale des poteaux pour s'assurer qu'ils soient implantés précisément au site choisi et qu'aucun obstacle (servitude enfouie ou autres) ne se situe à l'emplacement des poteaux ;
- 2- Procéder à l'installation des oriflammes à la réception de ceux-ci et à gérer l'installation des oriflammes «évènementielles» ou «attrait touristiques» de 6 à 8 fois par année, et ce, sur une période de 10 ans ;
- 3- Devenir propriétaire des infrastructures soutenant les oriflammes ;
- 4- Assumer l'installation périodique des oriflammes et aviser Tourisme Région de si un ou des oriflammes se détériorent et à les changer au besoin.
- 5- Compléter, lorsque nécessaire, le formulaire « *d'autorisation pour l'installation d'oriflammes, de banderoles et d'autres éléments décoratifs de long des routes* » du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

9.18 Dons et aides aux organismes pour l'année 2018.

CONSIDÉRANT QUE la Ville procède à la remise des dons et aides aux organismes pour l'année 2018;

05-2018-146

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR MME JULIETTE JALBERT
APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE
Et résolu,

QUE le Conseil octroie les aides financières aux différents organismes de la façon suivante :

- Comité culturel de Disraeli 8 000 \$
- Cinéma du lac..... 1 000 \$
- École polyvalente de Disraeli 150 \$
- Harmonie de Disraeli..... 900 \$
- Société historique de Disraeli..... 300 \$
- Loisirs Aramis 1 500 \$

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

10.- URBANISME

10.1 Demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 281 rue Saint-Roch lot numéro 5 513 914.

CONSIDÉRANT QUE la propriétaire a fait une demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 281, rue Saint-Roch;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure consiste à autoriser la construction d'un garage sur la propriété dont plusieurs normes ne sont pas respectées en vertu de la réglementation en vigueur, à savoir :

- La marge latérale gauche
- La marge arrière
- La marge arrière pour l'avant-toit
- La hauteur des murs
- Superficie maximale

CONSIDÉRANT QUE l'un des voisins a déposé une lettre afin de contester la demande de dérogation mineure pour l'empiètement dans la marge arrière;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil d'autoriser en partie et sous certaines conditions la demande de dérogation mineure;

05-2018-147

En conséquence, il est,
PROPOSÉ PAR M. ROCH ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. ALAIN BROCHU
Et résolu,

QUE le Conseil autorise la demande de dérogation mineure pour la propriété sise au 281, rue Saint-Roch conditionnellement à ce qui suit :

- La marge latérale gauche qui consiste à une marge de 0.73 mètre est autorisée si le mur est construit sans ouverture. Advenant le cas où la propriétaire veut absolument des ouvertures, dans ce cas la porte de garage prévue d'une largeur de 3.05 mètres devra être réduite de 0.60 mètre pour avoir une marge latérale gauche minimale de 1.33 mètre. De plus, une servitude de vue notariée devra être prise lors de l'achat du terrain.
- La marge arrière qui consiste à une marge de 0.47 mètre est refusée. Le propriétaire devra se conformer à la réglementation qui est de 1.00 mètre sans ouverture.

- La marge arrière pour l'avant-toit qui servira d'abri pour le spa est acceptée telle que présentée dans les plans à condition que le garage respecte la marge arrière de 1.00 mètre au lieu de 0.47 mètre. Dans ce cas, l'avant-toit sera à 0.69 mètre au lieu de 0.16 mètre tel que prévu dans la demande.

En refusant, la dérogation de la marge arrière, la profondeur du garage passe de 8.23 mètres à 7.70 mètres. La nouvelle superficie sera donc de 60.14 mètres carrés au lieu de 64.28 mètres carrés. Nous avons donc une dérogation de 0.14 mètre pour la superficie maximale qui est acceptée.

- La hauteur des murs de 1.27 mètre est acceptée. Toutefois la hauteur du garage ne doit pas excéder la hauteur du bâtiment principal et en aucun cas un espace habitable ne peut être aménagé à l'intérieur d'un bâtiment accessoire.

QUE la demande de dérogation mineure a été analysée avec le terrain à acquérir tel que montré sur le plan projet d'implantation daté du 10 avril 2018, minute 1446, réalisé par M. Jocelyn Allaire, d'Auclair Drolet arpenteur-géomètre.

QUE dans le cas où l'achat du terrain ne se réalise pas, la présente demande de dérogation devient nulle et sans effet.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

11.-AUTRES SUJETS

A venir.

12.-PÉRIODE DE QUESTIONS

12.1 Le maire invite les contribuables à poser leurs questions.

12.2 Le maire invite les citoyens à poser des questions.

13 &14.- CLÔTURE & LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

05-2018-148

**PROPOSÉ PAR M. ROCH ROUSSEAU
APPUYÉ PAR M. CHARLES AUDET**

QUE cette séance soit levée à 20h15.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

CORRESPONDANCE DU MOIS

➤ AUCUN

Je, Jacques Lessard, ai approuvé tout un chacun des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.

Jacques Lessard, maire

Patrice Bissonnette, Dir. Gén. /Sec.-trés.